



Mission régionale d'autorité environnementale

La Réunion

Saint-Denis, le 18 avril 2018

Objet : Avis délibéré de l'Autorité environnementale (Ae).

Dossier : Projet du lotissement du Golf et des voies d'accès à Villèle sur la commune de Saint-Paul.

Réf : Accusé Réception Ae du 23 février 2018

Nos réf. : SCETE/UEE/AL/ appui MRAe /n°2018APREU7

Monsieur le directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis rendu par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale sur le projet cité en objet.

Cet avis est mis en ligne sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale de La Réunion (MRAe) : [www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr) . Il l'est également sur le site internet de la DEAL de La Réunion, portail SIDE (système d'informations documentaires du développement durable et de l'environnement) : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr> .

Conformément aux articles L.122-1 et R.122-7 du code de l'environnement, une réponse écrite de votre part à cet avis devra être transmise à la préfecture avant l'ouverture de l'enquête publique ou le début de la procédure de participation du public.

Je serais heureux de recevoir également une copie de votre réponse écrite, ainsi que les éléments complémentaires que vous jugerez utile de joindre au dossier d'enquête publique à la suite des recommandations de cet avis, le cas échéant.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale  
d'autorité environnementale

Bernard BUISSON

Monsieur le directeur de la société anonyme CBO Territoria  
Cour de l'Usine  
97438 SAINTE MARIE

Copie : M. Le Préfet de La Réunion / DRECV, pour information